

# PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 Décembre 2022

## La séance est ouverte à 19h30

Absents représentés : Mallorie GOBET BOURGOGNE (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT), Véronique SAP (pouvoir donné à Jean-François CONTOZ), Roland AMADOR (pouvoir donné à Fabrice ROUX).

Absentes : Agnès FOMBERTASSE, Audrey FARKAS.

Monsieur Fabrice ROUX demande des précisions sur les actes de gestions.

- 1) Concernant le remplacement de l'éclairage des classes par des LED : 4 841.60€. On s'étonne que ce ne soit pas déjà fait partout et justement, serait-il possible de savoir quels sont encore les bâtiments communaux qui ne sont pas équipés de ces éclairage LED, qui permettent une économie substantielle sur les factures électricité de la commune ? Qu'en est-il des salles de la Gare, Polyvalente, Ecole de la Plaine, Correo, Copernic, les couloirs, le garage services techniques, Mairie, la Poste ? Le secrétariat a été équipé, la salle polyvalente et les autres salles communales seront faites au fur et à mesure.
- 2) Filet pare ballon au stade de foot 8 737€ pour 1 ou 2 filets ? Il y a les mâts et les filets ou seulement les filets. Juste une remarque c'est très cher. Monsieur le Maire précise qu'un seul pare ballon sera installé côté parking (avec mâts et filets).

Ont été votées à l'unanimité des membres présents :

**Notification rapport de CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées)** : Les rapports de CLECT doivent être approuvés par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseillers municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseillers municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Le dernier rapport de CLECT en date du 05 octobre 2022 concerne le transfert de la compétence mobilité à la CCBD à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. La CLECT a évalué sur la base du compte administratif 2020 de la commune du Dévoluy et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le montant des charges liées aux navettes du Dévoluy à 93 747.48€. Cette somme devra être déduite du montant des attributions de compensation versées annuellement à la commune du Dévoluy.

**Autorisation de mandatements Investissements** : En attendant le vote du budget 2023, Monsieur le Maire est autorisé à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite d'¼ des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Achat d'un véhicule électrique pour les services techniques** : Il y a lieu de remplacer le véhicule Kangoo qui date de plus de 14 ans et qui a atteint 107 000 Km. Une consultation a été lancée auprès de 3 concessionnaires pour un véhicule électrique, à savoir : Peugeot, Renault et Fiat.

	Peugeot	Renault	Fiat
Type véhicule	e-Partner Fourgon	KANGOO VAN E-TECH 100% ELECTRIC	Fiat E-SCUDO MY 23 Fourgon Tôlé
Taille	M 800Kg	FOURGON	M 100kW (136)
Batterie	50 kWh	EV 45 11Kw	50 kWh
Prix HT	31 321.47€	33 600.00€	38 800.00€
Prestations et service distributeur	Taxe parafiscale – Carte grise	Taxe parafiscale – Carte grise -Attelage	Taxe parafiscale – Carte grise -Attelage
Bonus écologique	4 000.00€	5 000.00€	4 000.00€
Remise commerciale	3705.24€	1 258.20€	2 276.40€
Prix TTC	34 050.52€	36 105.56€	40 132.08€

Le concessionnaire Peugeot étant le moins disant, le conseil municipal charge le Maire de procéder à l'achat du véhicule e-Partner Fourgon et de demander la subvention éventuelle auprès du Conseil Départemental. Monsieur le Maire précise que la livraison de ce véhicule est prévue en septembre 2023.

Monsieur Roux Fabrice fait remarquer que le véhicule actuel que l'on souhaite remplacer a 14 ans certes, mais seulement 107 000 km, dans quel état est-il ? De plus, pour le Peugeot, qui est le moins cher, il semble manquer l'attelage, est-ce le cas et si oui n'est-ce pas nécessaire ? Les volumes de la caisse sont-ils identiques car l'ancien était trop petit en volume de charge ? Enfin, la remise commerciale comporte-t-elle la reprise du Kangoo ? sinon, que devient l'ancien ?

Monsieur le Maire répond que de plus en plus de réparations sont faites sur ce véhicule, il sera conservé jusqu'à sa fin de « vie » car cela peut rendre services aux 3 agents des services techniques. Le crochet d'attelage est prévu et le e-partner est plus grand que le Kangoo.

**Modification des tarifs de location de la Maison de Pays pour les particuliers extérieurs à la commune :** La hausse des coûts de l'énergie, entre autres, nous oblige à revoir les tarifs de la façon suivante :

	Week-end (de 8h le 1 <sup>er</sup> jour à 22h le 2 <sup>ème</sup> )		1 jour en semaine (de 8h à 22h)		Jour supplémentaire en semaine (du lundi au vendredi, y compris prolongement du week-end)	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Grande Salle	600€	700€	400€	450€	200€	250€
Grande et Petite Salles	750€	850€	500€	550€	250€	300€
Petite Salle	300€	400€	250€	300€	100€	150€

Monsieur Fabrice ROUX rappelle qu'il avait été demandé, il y a quelques temps, un compte rendu sur l'utilisation de la Maison de Pays afin de savoir par qui et comment est utilisée cette salle : particuliers Rochois, associations Rochoises, particuliers extérieurs, les institutions telles que la COM COM, le SMIGIBA, la chambre de commerce ou autres...

De plus, on a bien conscience que cette modification des tarifs de location a pour but de répondre à une augmentation du coût d'entretien de cette salle, aussi, serait-il possible d'avoir un état de l'ensemble des dépenses liées à la maison de pays (nettoyage, éclairage, chauffage, entretien, consommation eau...).

Monsieur le Maire confirme qu'un état de fréquentation de cette structure leur sera communiqué ainsi que les frais s'y afférents.

Et enfin, serait-il possible de connaître les tarifs pour les Rochois de la Maison de Pays et les tarifs de la salle polyvalente ?

Les tarifs de location pour la Maison de Pays restent inchangés pour les particuliers résidents, propriétaires sur la commune ou associations extérieures, à savoir :

	Week-end (de 8h le 1 <sup>er</sup> jour à 22h le 2 <sup>ème</sup> )	1 jour en semaine (de 8h à 22h)	Jour supplémentaire en semaine (du lundi au vendredi, y compris prolongement du week-end)
	Grande Salle	350€	200€
Grande et Petite Salles	400€	300€	75€
Petite Salle	150€	100€	25€

Les tarifs de location de la **Salle polyvalente du village** sont les suivants :

	La journée	Le weekend
Résidents ou propriétaires sur la commune ou associations extérieures	100€	180€
Particuliers extérieurs à la commune	190€	310€

**Demande de délivrance de coupe affouagère à partager après façonnage par un entrepreneur.** Il y a lieu de prévoir, la délivrance en nature pour l'année 2023-2024 de la coupe de la forêt située au Col des Sérignons, parcelles cadastrées section F n°18 – 19.

Les caractéristiques de l'exploitation font qu'il est préférable de faire intervenir un entrepreneur de travaux forestiers (ETF) pour l'abattage et le débardage.

Le mode de partage de l'affouage sera fait par tête d'habitant possédant, avant la publication du rôle, un domicile fixe réel dans la commune depuis 3 mois.

L'enlèvement des bois s'effectuera sous la garantie de trois habitants solvables désignés : M. Anthony BOANICHE, Mmes Magali ARNAUD et Monique COMBE.

L'ONF est désigné comme Maître d'œuvre de ces travaux.

Le délai d'exploitation de la coupe par l'entrepreneur sera fixé au 30 sept. 2023, celui d'enlèvement des bois de leurs lots par les affouagistes à 12 mois après cette date.

Le prix de la coupe affouagère est fixé à 45€/m<sup>3</sup>.

Monsieur Roux Fabrice demande combien y a-t-il eu d'inscriptions. Il y a en a eu 30, on a été obligé d'en refuser.

**Convention territoriale Globale Buëch Dévoluy :** La Commune avait validé la mise en place de la Convention Territoriale Globale lors du conseil municipal du 06 septembre 2022. Aujourd'hui, la CAF nous a communiqué le projet de cette convention. Monsieur le Maire rappelle l'objet de ladite convention : définir un plan stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet a été établi à partir du diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire, à savoir :

- Identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes,
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- Pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- Développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

#### Questions diverses :

Monsieur Roux Fabrice rappelle les incivilités récurrentes au point propre route de Corréo. Il demande si des affiches vont être installées aux endroits stratégiques afin de dissuader les personnes malveillantes à entreposer des déchets. Monsieur Chautant confirme que des panneaux sont en cours de réalisation, un article va être publié dans le prochain Petit Rochois et des signalements sont fait régulièrement sur la Page Facebook « Ensemble à La Roche ». Un arrêté municipal a été également pris règlementant la présentation des déchets et interdisant les dépôts sauvages de déchets.

Monsieur Roux Fabrice signale que lors de collectes de sang, les extincteurs sont inaccessibles dans le couloir de la salle polyvalente et demande à ce que le matériel qui est, d'habitude, stocké dans le local où le médecin reçoit les donneurs, soit entreposé ailleurs ou différemment de telle sorte de ne pas entraver la sécurité.

Monsieur Maurice Chautant annonce que les services de la Préfecture vont installer prochainement sur la façade de la salle polyvalente une sirène pour prévenir les administrés en cas de danger (incendie, crues,...).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les panneaux photovoltaïques sont installés sur la toiture de la mairie. La centrale photovoltaïque prévue à la salle polyvalente-école élémentaire et école maternelle-cantine devrait être placée au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Madame Magali Arnaud demande si, lorsque les associations organisent des événements, la puissance électrique des différentes structures peut être suffisante afin d'éviter que certains appareils fassent disjoncter. Monsieur le Maire répond que le problème est résolu.

Dernier point, l'éclairage du parking de la Maison de Pays a été réduit, il y a aujourd'hui plus que 3 lampadaires sur 8 qui fonctionnent : un à l'entrée, un au centre et un au niveau de la place de stationnement pour personne à mobilité réduite. Les néons sous les coursives sont éteints à partir de 23h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

**Le Maire,**

**Maurice CHAUTANT**

